



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET
NOUVELLE CITOYENNETÉ



**PROJET D'APPRENTISSAGE ET
D'AUTONOMISATION DES FILLES EN RDC-PAAF**

Financement : Crédit IDA N°7284-ZR

**Termes des références pour le recrutement d'un consultant (firme) chargé
d'accompagner le processus de mise à jour des curricula des Instituts Supérieurs
Pédagogiques et des filières de sciences informatiques organisées dans les Établissements
d'Enseignement Supérieur et Universitaire en République Démocratique du Congo**

ZR-PAAF-513997-CS-QCBS

Octobre 2025

Table des matières

1. CONTEXTE.....	3
1.1. Contexte général	3
1.2. Composante des projets (PAAF et PTN)	3
1.2.1. Composante du projet PAAF	3
1.2.2. Composante du projet PTN	4
2. JUSTIFICATION.....	5
3. OBJECTIFS DE LA MISSION	9
4. LIVRABLES	10
5. DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES ET REPORTING.....	11
6. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE.....	12
7. DUREE DE LA MISSION.....	14
8. PROFIL DU CONSULTANT.....	15
8.1. Profil du Consultant (Firme)	15
8.2. Profil du personnel clé du cabinet.....	15
9. DOSSIER DE CANDIDATURE	17
10. METHODE DE RECRUTEMENT	17
11. CRITÈRES D'ÉVALUATION / SOUS-CRITÈRES DU CONSULTANT.....	18
12. MOYENS LOGISTIQUES ET FONCTIONNEMENT DE LA MISSION	19

1. CONTEXTE

1.1. Contexte général

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Sectorielle de l'Éducation et de la Formation (SSEF 2016-2025), le Gouvernement Congolais a bénéficié d'un financement important de la Banque mondiale (BM) pour mettre en œuvre le Projet d'Apprentissage et d'Autonomisation des Filles, PAAF en sigle. Ce projet vise à améliorer et rendre plus sûres et équitables les conditions d'accès aux études, en particulier pour les filles, ainsi que les conditions d'enseignement et d'apprentissage dans les établissements publics d'enseignement secondaire, dans dix provinces ciblées.

En outre, dans le cadre du développement numérique d'Afrique orientale et australe, la République Démocratique du Congo a également bénéficié d'un financement important de la Banque Mondiale pour mettre en œuvre le Projet de Transformation Numérique (PTN). Le PTN a pour objectif d'augmenter l'accès et l'utilisation inclusive de l'internet et de renforcer les fondations des services numériques en RDC.

1.2. Composante des projets (PAAF et PTN)

1.2.1. Composante du projet PAAF

Aligné sur les objectifs prioritaires de la Stratégie Sectorielle de l'Éducation et de la Formation (2016-2025), le PAAF comporte quatre composantes principales dont les objectifs sont :

Composante 1 : Amélioration de l'accès à des écoles de qualité et adaptées aux filles

Améliorer l'accès à l'école en créant des environnements d'apprentissage de qualité et plus sûrs, en atténuant les obstacles financiers à la participation des filles et en augmentant la proportion d'enseignantes.

Composante 2 : Amélioration de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage pour tous

Améliorer la qualité de l'éducation, en particulier pour les filles, grâce à une meilleure disponibilité et efficacité des ressources et des pratiques d'enseignement et d'apprentissage, à l'engagement des citoyens et à la création d'environnements scolaires sûrs et inclusifs.

Composante 3 : Gestion, suivi et évaluation du projet

Veiller à ce que les capacités et les systèmes soient en place pour assurer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage dans le secondaire et atteindre les résultats du projet tout en adhérant aux sauvegardes et exigences de l'entreprise.

Composante 4 : Intervention d'Urgence contingente (CERC)

Intégrer conformément à la politique de financement des projets d'investissement (FPI) de la Banque mondiale (paragraphe 12 et 13) pour les projets en situation urgente de besoin d'assistance ou de contraintes de capacité une CERC sans frais. Cela permettra une réaffectation rapide du financement du projet en cas de catastrophe naturelle ou d'origine humaine ou de

crise qui a causé, ou est susceptible de causer de façon imminente, un impact économique et/ou social négatif majeur.

1.2.2. Composante du projet PTN

Aligné sur le Cadre de Partenariat Pays (CPF) RDC FY22-26 de la Banque Mondiale. Le PTN répond au domaine d'intervention 1 dudit cadre, en particulier l'objectif 1 sur l'amélioration de l'interconnexion entre et au sein des communautés et l'objectif 2.2 sur l'amélioration de l'accès aux services d'infrastructure de base. Il s'appuie sur l'idée que la connectivité numérique, l'IPN (...) et les compétences numériques sont des catalyseurs transversaux pour les investissements sectoriels et la transformation numérique en RDC

Le PTN comprend cinq (5) composantes à savoir :

Composante 1 : Élargir l'accès et l'inclusion numériques :

Cette composante soutiendra le développement de cadres favorables et fournira un financement pour mobiliser l'investissement du secteur privé dans le déploiement de l'infrastructure du réseau à large bande, en vue d'accélérer les progrès de la République Démocratique du Congo (RDC) vers l'accès universel à large bande, et l'inclusion numérique dans les zones qui sont actuellement non desservies ou mal desservies, ainsi que d'étendre la connectivité du gouvernement et de l'enseignement supérieur. Cette composante sera mise en œuvre en utilisant l'approche en cascade et l'approche " Une seule Banque mondiale ". Toutes les infrastructures financées seront exploitées sur la base d'un accès ouvert et non discriminatoire et seront déployées en vue de soutenir à la fois l'adaptation au climat et l'atténuation de ses effets. Des services de conseil en transactions seront engagés pour préparer et gérer les investissements d'infrastructure à grande échelle envisagés dans le cadre de cette composante. Une société sera également engagée pour superviser et inspecter le déploiement des infrastructures, en veillant au respect des normes techniques.

Composante 2 : Introduire des bases numériques pour la prestation de services :

Cette composante soutiendra les investissements dans les blocs numériques transversaux (IPN) et les services de confiance nécessaires pour étendre de manière rentable et sécurisée la fourniture de services numériques à travers la RDC, tout en soutenant leur réutilisation dans un certain nombre de secteurs/services, en particulier du côté du secteur public.

Composante 3 : Améliorer l'accès aux compétences numériques avancées pertinentes pour l'industrie et stimuler l'innovation numérique :

Cette composante fournira un soutien fondamental au développement de la base de compétences numériques avancées et au système d'innovation local naissant pour permettre l'utilisation productive de la technologie dans les secteurs public et privé, dans le but de stimuler l'adoption de la technologie, le développement de nouveaux services et l'accès à l'emploi.

Composante 4 : Coordination institutionnelle et gestion de projet :

Cette composante financera la capacité de gestion et de coordination du projet du bénéficiaire, y compris la gestion des marchés publics, de la gestion financière, du suivi et de l'évaluation, et de l'ESS. Plus précisément, cette composante comprendra les éléments suivants : (a) les frais de fonctionnement, de réunion, d'équipement de base et de personnel de l'unité d'exécution du

projet et du comité technique, ainsi que le recrutement de consultants experts dans des domaines clés, tels que la gestion de projet, les conseils techniques et le soutien à la mise en œuvre ; (b) le soutien aux consultations des parties prenantes, à l'élaboration d'instruments ESS, à l'évaluation et aux plans spécifiques aux sites (y compris les déchets électroniques), ainsi qu'aux mécanismes de règlement des griefs ; (c) le M&E et le retour d'information des citoyens, en accordant une attention particulière à la gestion des déchets électroniques et le retour d'information des citoyens, en veillant tout particulièrement à ce que les interventions du projet soient conçues pour maximiser la participation des femmes et des personnes en situation de handicap à toutes les activités et en recueillant des données désagrégées par sexe, si possible ; (d) les coûts de communication pour, entre autres, soutenir la gestion du changement ; (e) l'audit, la planification des achats et l'assurance qualité pour garantir le respect des meilleures pratiques en matière d'achats liés à la technologie ; (f) la formation et les visites sur le terrain ; et (g) le contrôle par des tiers, le cas échéant.

Composante 5 : Composante d'intervention d'urgence (CERC)

Ce volet aurait une allocation zéro de financement pour permettre une réaffectation rapide du produit des financements non engagés en cas de crise ou d'urgence éligible.

2. JUSTIFICATION

Face à la mondialisation, caractérisée par l'économie du savoir et l'avancée vertigineuse des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC), en vue de faire participer les Établissements d'Enseignement Supérieur (EES) à la construction de l'espace universitaire mondial dans lequel ils seraient compétitifs, en 2015, la RDC a institué le système Licence Maîtrise Doctorat (LMD) comme mode d'organisation des enseignements dans l'Enseignement Supérieur et Universitaire à travers la Loi-Cadre n° 14/004 de l'éducation nationale.

L'introduction de ce système préconisait un arrimage progressif dans l'objectif de :

- Harmoniser les programmes de l'ESU RD Congolais avec ceux des autres pays et régions du monde au sein du référentiel LMD ;
- Assurer une reconnaissance internationale des diplômes délivrés en RDC et promouvoir la mobilité académique des étudiants, des enseignants et des chercheurs ;
- Permettre une meilleure lisibilité et une harmonisation des grades au niveau international.

Afin de réglementer son mode d'organisation, fonctionnement et définir les modalités pratiques de mise en œuvre de cette réforme, le Gouvernement s'est doté d'un document de référence dénommé « Cadre Normatif du Système LMD en RDC ». Ce Cadre fixe les normes d'arrimage et établit un calendrier de généralisation au système LMD de Universités et Instituts Supérieurs.

Jusqu'en 2020, seuls 33 Etablissements avaient organisé en leur sein, des enseignements sous format LMD, soit avec toutes les filières qu'offre l'établissement, soit avec une partie de filières organisées. Et ce, sans programmes officiels.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Éducation pour la Qualité et la Pertinence des Enseignements aux niveaux Secondaire et Universitaire (PEQPESU), les programmes des mentions suivantes des Instituts Supérieurs Pédagogiques ont été officiellement élaborés sous format LMD : *Biologie-Chimie, Sciences de la vie et de la Terre (SVT), Chimie-Physique, Chimie-SVT, Mathématique pures, Mathématiques-Physique, Mathématiques-Informatique, Informatique-Technologie, Informatique-Mathématiques, Physique-Technologie, Physique-Informatique et Physique-Chimie.*

Ces programmes ont été expérimentés dans dix établissements dont six (6) ISP cibles du Projet (ISP Gombe, ISP Kikwit, ISP Lubumbashi, ISP Kisangani, ISP Tshikapa et ISP Mbandaka), trois ISP pilotes (ISP Mbanza Ngungu, ISP Bukavu, ISP Kananga) et l'Université Pédagogique Nationale au cours de la rentrée académique (2019-2020).

A l'issue de l'organisation des États Généraux de l'Enseignement Supérieur et Universitaire tenus à Lubumbashi du 6 au 14 septembre 2021, l'une des recommandations était celle de la généralisation de la réforme LMD dès la rentrée académique 2021-2022 avec en toile de fond la réforme curriculaire dans le but de favoriser l'arrimage en cohérence avec le cadre normatif contextualisé du système LMD.

A cet effet, pour compléter les offres de formation déjà élaborées dans le cadre du PEQPESU, des Task Force Curriculaires (TFC) constituées des Professeurs et Experts du monde professionnel ont été mises en place sous la coordination technique des Experts en ingénierie de formation de la Commission Permanente des Études pour élaborer le programme de formation.

Ainsi, Les maquettes de formation de Licence et de Master des 8 domaines ont été élaborées. Il s'agit des maquettes des domaines suivants : (i) Sciences psychologiques et de l'Éducation, (ii) Sciences de la santé, (iii) Sciences juridiques politiques et administratives, (iv) Sciences économiques et de Gestion, (v) Sciences de l'homme et de la société, (vi) Lettres, Langues et Arts, (vii) Sciences et Technologie, (viii) Sciences Agronomiques et Environnement.

Le tableau ci-dessous reprend le nombre de mentions élaborées par domaines et selon les niveaux (Licence et Maîtrise)

N°	Domaine	Mentions	
		1 ^{er} Cycle	2 ^{ème} Cycle
01	Sciences Économiques et de Gestion	24	43
02	Sciences de la Sante	20	32
03	Sciences Juridique, Politique et Administrative	4	23
04	Sciences Psychologiques et de l'Éducation	17	31
05	Lettres, Langues et Arts	26	52
06	Sciences et Technologie	6	50
07	Sciences Agronomiques et Environnement	9	19
08	Sciences de l'Homme et de la Société	16	27
Total		122	277

Sur un total 122 mentions élaborées pour le premier cycle, 18 sont appliquées dans les Instituts Supérieurs Pédagogiques à savoir :

1. Biologie-Chimie
2. Sciences de la vie et de la Terre (SVT)
3. Chimie-Physique
4. Chimie-Sciences de la Terre
5. Chimie-Sciences de la vie
6. Mathématiques
7. Mathématiques-Physique
8. Mathématique-Informatique
9. Informatique-Technologie
10. Informatique-Mathématiques
11. Physique-Technologie
12. Physique-Informatique
13. Physique-Chimie
14. Géographie et Science de l'environnement
15. Agro-vétérinaire
16. Anglais-Culture africaine
17. Français-Langues africaines
18. Sciences historiques

Par ailleurs, pour le domaine de sciences et technologie, filières sciences informatiques, deux (2) mentions ont été élaborées pour le cycle de licence et six (6) pour le deuxième cycle (Maitrise). Il s'agit de :

Cycle de Licence	Cycle de Maitrise
Génie logiciel	Ingénierie logiciel
	Ingénierie en sécurité informatique
	Ingénierie en réseaux informatique et télécommunication
	Ingénierie en système embarqués et techniques de maintenance
Intelligence Artificielle	Ingénierie en robotique
	Ingénierie en games programming

Pour harmoniser les enseignements à travers les différents établissements, ces maquettes devraient être complétées par des contenus minimum (descripteurs) pour chaque unité d'enseignement (UE). Ces descripteurs sont généralement constitués des éléments ci-après de:

- L'unité de rattachement de l'UE (section et département),
- Code de l'UE,
- Titre de l'UE, du nombre de crédits, des éléments constitutifs de l'UE,
- Semestre, des préalables,
- Objectifs de l'UE,
- Contenu minima de l'UE,
- Compétences professionnelles et disciplinaires visées,
- Approches pédagogiques à utiliser
- Modalités d'évaluation.

Bien que la nécessité d'avoir ces documents soit connu de tous les acteurs de l'ESU, malheureusement jusqu'à ce jour ces descripteurs n'ont toujours pas encore été élaborés

Entre temps, depuis 2021, les programmes sont appliqués dans toutes les Institutions d'Enseignement Supérieur (IES) en absence d'une formation conséquente des acteurs (enseignants, administratif et gestionnaire) censés appliqués desdits programme et accompagnés l'enseignement et apprentissage.

L'insatisfaction des certaines Institutions d'Enseignement Supérieur et Universitaire sur les contenus des maquettes élaborées, leur a conduit à recourir, de manière isolée, à la révision des certains programmes soit pour les compléter, soit pour les aligner à leurs besoins. Cet état de fait est à la base de l'absence d'uniformité des programmes utilisés dans les Établissements de l'ESU et semble remettre en cause même les fondements des objectifs du système LMD en RDC.

Trois ans après la généralisation de la mise en œuvre de la réforme LMD, le Ministère de l'ESU a, en date du 10 août 2024, procédé au lancement officiel des travaux d'évaluation à mi-parcours de la réforme Licence-Master-Doctorat (LMD) dont le rapport est attendu.

Le processus enseignement-apprentissage dans les IES en RDC mérite donc d'être urgemment clarifié, en particulier concernant les programmes des ISP dont des versions pirates des maquettes, c'est-à-dire non validés par la Commission Permanente des Etudes (CPE), circulent dans les établissements. Pour être compétitif dans le domaine d'informatique, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire a exprimé le besoin de mettre à niveau les programmes de formation pour les quatre (4) thématiques suivantes :

- Cybersécurité ;
- Sciences des données ;
- Robotique ;
- Intelligence Artificielle.

Pour y parvenir, dans le cadre de la mise en œuvre de sa sous composante 2.2a qui vise à améliorer la qualité de la formation initiale des enseignants du secondaire, le PAAF prévoit entre autres la mise à jour et l'alignement des programmes utilisés dans les ISP avec les réformes des programmes tertiaires (LMD) en cours et avec les programmes secondaires qui seront révisés dans le même cadre.

Aussi, pour soutenir la montée en compétences et le renforcement des capacités des fonctionnaires, des étudiants et des entrepreneurs, en mettant l'accent sur la formation des femmes et des jeunes et en stimulant les liens entre le secteur de l'enseignement supérieur et l'industrie des technologies de l'information, le PTN, dans le cadre de la mise en œuvre de sa sous composante 3.1 prévoit à son tour, de financer entre autres, la mise à jour des curricula sous format LMD pour les filières de sciences informatiques et concevoir des cours de formation numérique avancée certifiés.

D'où, ces Termes de référence sont élaborés pour recruter un consultant (firme) qui va accompagner le processus de mise à jour et d'alignement desdits programmes aux formats LMD tout en s'assurant de leurs adéquations avec le besoin de la formation initiale des enseignants de qualité du niveau secondaire et de l'industrie des technologies de l'information.

3. OBJECTIFS DE LA MISSION

L'objectif principal de la mission du consultant(firme) est d'accompagner l'enseignement supérieur dans le processus de mise à jour des programmes de formation organisées dans les Instituts Supérieurs Pédagogiques (ISP) et dans les filières sciences informatiques sous format Licence Maîtrise Doctorat (LMD).

De manière spécifique, l'assistance technique aura pour objectif de (liste non exhaustive) :

1. Analyser les offres de formation appliquées dans cinq (5) ISP de référence (ISP/Gombe, ISP/Lubumbashi, ISP/Mbuji-Mayi, ISP/ Bukavu et ISP/Bunia) il sera question d'analyser les offres de formation encours (LMD) par domaines, filières, Mentions et selon les parcours organisés dans ces institutions au regard (ou en lien avec) des besoins en compétences des enseignants du niveau secondaire.
2. Analyser les offres de formation organisées dans les filières de sciences informatiques des IES ci-après : Université de Kinshasa (faculté Polytechnique et département Math-info), Institut Supérieur des Techniques appliquées/Kinshasa ; Université de Lubumbashi (faculté Polytechniques) ; Institut Supérieur d'Informatique Programmation et Analyse/Kinshasa ; Université Don Bosco de Lubumbashi (Faculté des sciences informatiques). Précisément, il sera question d'analyser ces offres par Mentions et selon les parcours organisés dans les institutions précitées en rapport avec (ou en lien avec) le besoin de l'industrie des technologies de l'information au niveau national et internationale (secteur public et privé) ;
3. Faire une analyse comparative des offres de formation organisées dans les Institutions d'Enseignement Supérieur ciblées avec celles des pays dont le contexte économique et sociale sont similaires à celui de la RDC et les arrimer aux nouvelles avancées dans les secteurs concernés ;
4. Identifier les besoins en compétences numériques des entreprises privées national et d'ailleurs (régional et international) dans le domaine de l'informatique et de la technologie de l'information et tout autre secteur reconfirmé par le gouvernement pour bénéficier de cette financement) et refléter ces priorités dans les programmes à développer ;
5. Collaborer avec la CPE pour renforcer leurs capacités, tout en développant les différentes livrables ensemble avec ce dernier
6. Élaborer ou réviser les curricula des niveaux Licence et Maîtrise des programmes de formation analysés pour compléter les offres existantes (Référentiels des métiers et compétences, Maquettes de formation et descripteurs des unités d'enseignement) ;
7. Développer des programmes de formation certifiante dans le domaine du numérique avancé répondant aux besoins évolutifs du secteur privé ;

8. Décrire pour chaque mention et ou unité d'enseignement les types des laboratoires/ateliers et équipements nécessaires pour les travaux pratiques ;
9. Élaborer un plan de formation continue ou de renforcement des capacités pour les enseignants des IES concernées et du personnel de gestion sur la façon d'améliorer et d'administrer les programmes ;
10. Renforcer les capacités d'un noyau d'enseignants dans chaque IES ciblées (y compris le personnel chargé de gérer les programmes actualisée) ;
11. Mettre en place un plan d'évaluation continue avec comme objectif de former les enseignants sur les nouveaux contenus et les méthodologies et d'implémenter progressivement les programmes dans les autres institutions ;
12. Élaborer le guide du formateur sur enseigner autrement avec le LMD.

4. LIVRABLES

1. Rapport d'analyse des offres de formation organisée dans les ISP et dans les filières des Sciences informatiques.
Ceci doit comprendre :
 - **Pour les offres des ISP** : l'identification et l'analyse de besoins des compétences souhaitées pour les enseignants du niveau secondaire
 - **Pour les offres des filières de sciences informatiques** : l'identification et l'analyse de besoins des compétences recherchées par les entreprises privées spécialisées dans le domaine du numérique, de télécommunication et de l'informatique au niveau national et ailleurs (régional et international)
2. Documents des Référentiels des métiers, des compétences et du profil des sorties pour chaque mention ;
3. Maquettes de formation et descripteurs pour chaque Unité d'enseignement de niveau Licence et maîtrise en enseignement ;
4. Programmes de formation certifiants en sciences informatiques avancées ;
5. Plan de formation continue ou de renforcement des capacités pour les enseignants des filières concernées et du personnel de gestion sur la façon d'améliorer et d'administrer les programmes) ;
6. Guide du formateur sur enseigner autrement avec le LMD.
7. Document de description des normes et caractéristiques des laboratoires/ Atelier pour les mentions organisées dans les IES ;
8. Le plan d'évaluation continue avec comme objectif de former les enseignants sur les nouveaux contenus et les méthodologies et d'implémenter progressivement les programmes dans les autres institutions ;

9. Rapports des ateliers de renforcement des capacités des enseignants des IES ciblées (y compris le personnel chargé de gérer les programmes actualisés) et des membres de la CPE sur les approches et la démarche curriculaire.
10. Rapport final

5. DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES ET REPORTING

Le MESU est responsable de la gestion globale de la sous-composante 2.2 (a) du PAAF. A ce titre, il oriente l'Equipe de Coordination du Projet (ECP-PAAF) en ce qui concerne les activités liées aux ISP. Les Directions et unités techniques du MESU ayant des responsabilités de mise en œuvre du PAAF et du PTN, ainsi que les IES ciblées, travailleront en étroite collaboration avec l'ECP.

L'interlocuteur principal du consultant au sein du projet sera le Coordonnateur Délégué Adjoint du PAAF à travers le Spécialiste Secteur Universitaire de l'ECP responsable de la formation initiale des enseignants. Tous les livrables doivent être soumis à la Coordination de l'ECP à travers son spécialiste pour approbation. Le consultant a droit à un accès à toutes les informations et explications considérées comme nécessaires pour faciliter sa mission.

Conformément aux textes qui définissent l'organisation et le fonctionnement de l'ESU en RDC, la Commission Permanente des Études est un organe consultatif chargé d'émettre des avis et de formuler des propositions concrètes sur toutes questions lui soumises par le Ministre de l'Enseignement supérieur et Universitaire.

Ces avis sont obligatoirement requis sur les cas suivants :

- La détermination de la politique de formation des cadres ;
- La détermination de la politique et de l'exécution des programmes de recherche ;
- La répartition des enseignements à dispenser par les établissements de l'enseignement supérieur et universitaire ;
- La création de nouveaux enseignements ;
- La détermination du niveau académique et scientifique des enseignants à engager ;
- Le programme des cours, les critères d'équivalence des diplômes et le problème de l'emploi des diplômés ;
- Les conditions d'inscription des étudiants ainsi que la politique générale des bourses d'études et de perfectionnement.

A ce titre, sous la supervision de la Commission Permanente des Etudes du Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, une Task force curriculaire institutionnelle constituée des experts (curriculaires et disciplinaires) de l'ESU sera mise en place pour accompagner le consultant (firme). Elle sera responsable en dernier ressort de la validation technique des différents livrables qui seront produits dans le cadre de cette activité.

6. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

De manière globale, le consultant (firme) procédera par :

- des travaux individuels à réaliser par ces experts (curriculaire et disciplinaires) et les points focaux des IES recrutés et prise en charge par lui ;
- des travaux en équipe sous forme d'ateliers : (1) des ateliers organisés au sein des IES via leurs coordinations du système LMD sous la coordination des points focaux et dont les rapports seront transmis en temps réels au Consultant (firme) qui en fera une mise en commun ; (2) des ateliers en ligne des points focaux des différents IES avec le consultant (firme) ; (3) des ateliers en résidentiel avec la Task force curriculaire institutionnelle de l'ESU pour l'élaboration et/ou la validation des différentes livrables

Ce qui précède va concerner chacun des sept objectifs poursuivis :

1. Analyse des programmes et proposition des contenus par blocs d'unités d'enseignement

Pour cet objectif, les étapes suivantes sont à observer :

- Elaboration d'une base des données de tous les programmes à analyser ;
- Elaboration et validation des grilles d'analyse des programmes ;
- Identification des besoins du monde professionnel (à travers consultation, recueil de feedback sur les propositions, etc.)
- Analyse proprement dite des programmes existants en rapport avec le besoin du monde professionnel ;
- Formulation des propositions pour les améliorations à apporter en fonction des faiblesses mises en évidence dans les programmes ;
-

2. Définition des objectifs des programmes à réviser en fonction des compétences (savoirs, savoir-faire, savoir-être) que les diplômés devront acquérir.

Cet objectif sera constitué des étapes ci-après :

- Définition des objectifs par les équipes de chaque IES impliquées ;
- Synthèse par le Consultant sur base des objectifs formulés par les différentes équipes ;
- Elaboration et validation des référentiels des métiers, des compétences et du profil de sortie des ateliers dans chaque IES

3. Proposition du cadre organisationnel desdits programmes :

- Fixation de la durée des programme (certificat, licence, master).
- Détermination du système de crédits académiques (basé sur le système LMD - Licence, Master).
- Précision es conditions d'accès au programme et les critères d'évaluation.

4. *Élaboration des maquettes de formation et des descripteurs des unités d'enseignement y compris les programmes de formation de courte durée par mentions et leur validation avec l'encadrement du consultant (firme).*

- Élaboration des maquettes et des descripteurs par le consultant (firme) sous l'encadrement et l'accompagnement des membres de la Task force curriculaire institutionnelle;
- Analyse et formulation des améliorations par les équipes des IES Concernées sous l'encadrement des points focaux de la firme ;
- Élaboration des maquettes finales et des descripteurs finaux par les Experts disciplinaires et curriculaires de la firme sur base des suggestions des IES impliquées ;
- Validation des maquettes par les différents les coordinations du LMD au niveau chaque IES lors d'un atelier ;
- Validation des maquettes par la task force curriculaire au niveau central

5. *Elaboration des documents de définition des caractéristiques des laboratoire/Atelier par mention*

6. *Mise en place d'un plan d'évaluation continue avec comme objectif de former les enseignants sur les nouveaux contenus et les méthodologies et d'implémenter progressivement les programmes dans les institutions.*

- Élaboration, par le Consultant (firme), d'un plan d'évaluation continue ;
- Formation, par le Consultant, des Experts curriculaires au niveau central
- Formation par les Experts curriculaires, des points focaux sur des maquettes et des descripteurs élaborés ;

7. *Mise en place d'un mécanisme d'évaluation continue par les bénéficiaires (feedback des étudiants, performances des diplômés, besoins du niveau secondaire).*

7. DUREE DE LA MISSION

La mission du consultant s'étalera sur une période de 9 mois d'efforts avec des travaux individuels et des travaux en équipe sous forme d'ateliers.

Activités	Livrable	Nombre de jours par expert (indicatif)
Analyse des offres des ISP et des filières de sciences informatiques	Rapport d'analyse de l'offre des ISP et des filières de sciences	45
Élaborations des référentiels de compétences et des métiers pour les offres organisées dans ISP et celles des filières de sciences informatiques	Référentiels des métiers et des compétences pour mentions identifiés	30
Appui à l'imprégnation de la démarche curriculaire et de définition des référentiels	Rapports des ateliers	15
Appui à l'élaboration des maquettes de formation (Renforcement des Experts curriculaires et disciplinaires nationaux et développement des maquettes)	Maquettes de formation des différentes mentions de formation des ISP et de filières de sciences informatiques	30
Appui à élaboration des descripteurs (Renforcement des Experts curriculaires et disciplinaires nationaux plus élaboration des descripteurs)	Annuaire des descripteurs des unités d'enseignement des ISP et des filières de sciences informatique	30
Elaboration du Plan de formation continue	Plan de formation continue validé	15
Document de description des normes et caractéristiques des laboratoires/ Atelier pour les mentions organisées dans les IES	Document de description des normes et caractéristiques des laboratoires et ateliers validé	30
Elaboration du Guide du formateur sur Enseigner autrement avec le LMD	Guide du formateur sur Enseigner avec le LMD	15
Renforcement des capacités du noyau des enseignants	Rapport du séminaire de formation	15
Elaboration du plan d'Implémentation progressif des programmes révisés dans les ISP et les institutions qui organisent les filières de sciences informatiques	Plan d'implémentation des programmes révisés	15
Production du rapport final	Rapport final avec tous les livrables comme annexe	30
Total jour d'efforts		270

8. PROFIL DU CONSULTANT

8.1. Profil du Consultant (Firme)

Le consultant doit :

- (a) Être une firme pouvant justifier d'au moins 10 années d'existence légale ainsi que d'une expérience pertinente dans le domaine de réforme curriculaire en RDC dans un pays au contexte similaire à la RDC,
- (b) Il doit fournir la preuve d'existence légale en fournissant les documents d'agrément légaux réglementaires en cours de validité,
- (c) Il doit soumettre les bilans certifiés des trois dernières années qui établissent qu'il est dans une situation financière saine ainsi que les documents légaux nécessaires de son fonctionnement,
- (d) Il doit apporter des preuves d'au moins deux (2) missions distinctes d'élaboration des programmes de formation du niveau universitaire à celles de la présente mission réalisés les cinq dernières années (nature de la mission, pays, dates, administration responsable, contact de références, informations sur les bailleurs de fonds, certificat de réception et/ou preuves de réalisation conforme etc. doivent être mentionnés),
- (e) Il doit disposer d'un personnel-clé qualifié qui sera affecté à la mission. Le consultant doit fournir les CVs de l'ensemble du personnel clé aligné à la mission, la preuve de la disponibilité des experts ainsi que leurs actes d'engagements à participer à la mission,

8.2. Profil du personnel clé du cabinet

Le consultant doit proposer au moins :

1. Un (1) Expert (e) curriculaire

Formation et expériences requises pour l'expert (e) curriculaire :

- Avoir au minimum un diplôme (Bac + 7) en sciences de l'éducation, Sciences sociales ou un domaine pertinent ;
- Avoir une parfaite maîtrise des programmes de formation sous format LMD ;
- Avoir des connaissances sur les technologies de l'information et de communication
- Être un formateur des formateurs avec au moins 15 ans d'expérience d'enseignement dans les ISP ou dans les domaines de sciences et technologie ;
- Avoir une expertise reconnue en ingénierie de formation ou en Technologies éducatives ;
- Avoir conduit ou moins une réforme curriculaire concluante en RDC ou dans un des pays au contexte sociaux-économiques similaire à la RDC
- Avoir développer des contenus de formation selon l'approche par compétence ;
- Avoir une solide expérience dans le domaine du numérique de l'éducation ;
- Avoir une bonne connaissance des questions liées à l'égalité des genres et de l'inclusion notamment dans le domaine de l'éducation ;
- Avoir une parfaite connaissance du Système Educatif Congolais et de la région sera un atout ;
- Avoir des excellentes compétences interpersonnelles, de facilitation et de communication.
- Avoir une parfaite maîtrise du Français écrit et parlé ;
- Avoir une expérience avérée dans la rédaction des rapports et des recommandations.

Expérience générale

- Connaissance des contraintes auxquelles font face les enseignants africains du secondaire en général et ceux de la RDC en particulier ;
- Connaissance des défis des technologies de l'information et de communication en Afrique australe en général et en RDC en particulier
- Connaissance parfaite du processus et des enjeux de la réforme LMD en RDC ;
- Avoir conduit ou participé à un processus de la réforme curriculaire sous format LMD ;
- Connaissance avérée du système éducatif de la RDC en général, de l'ESU et du niveau secondaire en particulier ;
- Connaissance des défis de la formation initiale des enseignants du secondaire en RDC ;

2. Un (1) Expert(e) disciplinaire du domaine de la pédagogie universitaire

Formation et expériences requises pour l'expert (e) :

- Avoir au minimum un diplôme (Bac + 7) en sciences de l'éducation, Sciences sociales ou un domaine pertinent ;
- Avoir une parfaite maîtrise des programmes des ISP en RDC ;
- Avoir des connaissances sur les technologies de l'information et de communication
- Être un formateur des formateurs avec au moins 15 ans d'expérience d'enseignement dans les ISP ou dans les domaines de sciences de l'éducation ;
- Avoir une expertise reconnue en ingénierie de formation ou en Technologies éducatives ;
- Avoir une expérience avérée dans la conception des curricula et le développement des contenus de formation ;
- Avoir une solide expérience dans le domaine du numérique de l'éducation ;
- Avoir une bonne connaissance des questions liées à l'égalité des genres et de l'inclusion notamment dans le domaine de l'éducation ;
- Avoir une parfaite connaissance du système éducatif congolais et celui de la région sera un atout ;
- Avoir des excellentes compétences interpersonnelles, de facilitation et de communication.
- Avoir une parfaite maîtrise du français écrit et parlé ;

3. Quatre (4) Experts (es) disciplinaires (4) du domaine des sciences informatiques et technologie

Formation et expériences requises pour les expert (es) :

Il s'agira de :

- Un (une) Expert (e) dans la thématique Intelligence Artificielle ;
- Un (une) Expert (e) dans la thématique en robotisation ;
- Un (une) Expert (e) dans la thématique de sciences des données ;
- Un (une) Expert (e) dans la thématique cybersécurité.

Outre leurs spécialités, les quatre experts disciplinaires doivent :

- Avoir au minimum un diplôme (Bac + 7) en sciences informatiques, ou un domaine lié à leur expertise ;
- Avoir une parfaite maîtrise des programmes de formation de sa spécialité sous format LMD ;
- Avoir une attestation reconnaissant son expertise dans sa spécialité ;
- Avoir participé aux travaux de conception des curricula et le développement des contenus de formation selon l'approche par compétence ;
- Avoir une solide expérience dans le domaine du numérique de l'éducation ;
- Avoir des excellentes compétences interpersonnelles, de facilitation et de communication ;
- Avoir une parfaite maîtrise du Français écrit et parlé ;

4. Dix (10) points focaux des IES

Formation et expériences requises pour les points focaux :

- Être membre du corps académique de l'institution concernée avec au moins 7 ans d'expérience en enseignement ;
- Avoir une parfaite connaissance du Système Éducatif Congolais notamment celle de la réforme curriculaire sous format LMD ;
- Avoir animer ou participé à des ateliers de réflexion sur l'amélioration des programmes de formation existant

9. DOSSIER DE CANDIDATURE

En plus des documents concernant les profils (firme et personnel clés), Les dossiers de candidature doivent inclure l'offre méthodologique détaillée de la mission.

10. METHODE DE RECRUTEMENT

Le Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection de Qualité et Coût définie à la Section 7 du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant de la Banque mondiale le financement de programmes d'investissement » du mois de juillet 2016, version révisée en novembre 2017, en août 2018, en novembre 2020, en septembre 2023, en février 2025 et Septembre 2025) et conformément aux critères exigés au regard des présents termes de référence.

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions des paragraphes **3.14, 3.16 et 3.17** du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant de la Banque mondiale le financement de programmes d'investissement » du mois de juillet 2016, révisée en septembre 2025 (Règlement de Passation des Marchés relatives aux règles de la Banque Mondiale en matière de conflits d'intérêts) sont applicables.

11. CRITÈRES D'ÉVALUATION / SOUS-CRITÈRES DU CONSULTANT

Les critères d'évaluation suivant seront appliqués à l'évaluation manifestation d'intérêt :

Critères techniques	Sous Critères	Cotation Sous-Critère	Point Max
Expérience de la firme	Expériences pertinentes dans les missions distinctes - (2 expériences au minimum « obligatoire »)	Chaque expérience de nature, budget, taille, type et contexte similaire est notée sur dix (20) points lorsqu'elle a été réalisée les cinq dernières années, et justifiée par un contrat signé et des attestations de services faits.	40
Qualification des personnes clés (Experts)	<ul style="list-style-type: none"> - La qualification de l'expert curriculaire (Avoir conduit au minimum 2 réformes curriculaires dans deux pays différents) - Qualification des Experts disciplinaires (Avoir plus 7 ans d'enseignement dans la discipline) 		30
La Méthodologie	La méthodologie proposée par le candidat doit s'adapter au contexte du système éducatifs congolais actuel		30
TOTAL			100

12. MOYENS LOGISTIQUES ET FONCTIONNEMENT DE LA MISSION

Le Consultant prend à sa charge l'organisation logistique et matérielle à toutes les activités de sa mission. Il est responsable de la gestion des fonds alloués à ces aspects et doit s'assurer qu'il dispose du soutien et de l'équipement nécessaires pour mener à bien l'ensemble des prestations définies dans les présents termes de référence. Il devra également veiller à une organisation efficace de son travail, incluant les aspects administratifs et de gestion, afin de se concentrer pleinement sur l'exécution de ses missions principales. Tous les frais de fonctionnement (téléphone, internet, consommables informatiques, consommables de bureau, etc.) sont à la charge du Consultant.

Aucune obligation n'est requise en matière de bureaux et de logement. Le Consultant veillera à communiquer à l'Administration ses coordonnées en RDC pendant toute la durée de l'activité intervention sur le terrain. Tous les frais de logement sont à la charge du Consultant.

Tous les déplacements requis sont également à la charge du Consultant, qu'il s'agisse des voyages internationaux de ses experts ou des déplacements locaux en RDC.